

PRÉVISIONS budgétaires 2019



MONSIEUR PAUL-YVON LAUZON
EST NÉ À SAINT-JOSEPH-DU-LAC
EN 1927 ET FUT MAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-
DU-LAC DE 1977 À 1995.



Adoption le 10 décembre 2018

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

PROFIL FINANCIER			
	2018	2019	Variation (%)
Population	6780	6880	1,47 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2955	2967	0,41 %
Budget	8 243 038 \$	8 470 427 \$	2,71 %
Valeurs imposables	826 297 300 \$	837 567 300 \$	1,36 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	302 069 \$	305 377 \$	1,09 %
Dettes nettes selon les états financiers 2017	4 421 731 \$		

TAUX DE TAXE FONCIÈRE			
	2018	2019	Variation (%)
Résidentiel	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Agricole	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Terrains vacants non desservis	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Terrains vacants desservis	0,7500 \$	0,9500 \$	26 %
6 logements	0,6033 \$	0,6133 \$	1,7 %
Commercial	0,9200 \$	0,9356 \$	1,7 %
Industriel	0,8932 \$	0,9084 \$	1,7 %

TAUX DE TAXE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX				
		2018	2019	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	160 \$	152 \$	-5 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	100 \$	11,1 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	45 \$	50 \$	11,1 %
Égout	1 ^{er} logement	90 \$	90 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	<i>Logements intergénérationnels</i>	85 \$	85 \$	0 %

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Joséphoises,
Joséphois,

Je suis heureux de vous présenter des prévisions budgétaires de 8,4 M\$ pour l'année 2019.

Toutes catégories d'immeubles confondus (résidentiel desservi et non desservi, terrains vacants desservis et non desservis, commercial, agricole, industriel, 6 logements), le **compte de taxes global des Joséphois subira une hausse légère qui n'atteindra pas tout à fait 1 %**.

Fait à noter : le compte de taxes attribuable à la catégorie des **immeubles résidentiels desservis par les services d'égout et d'aqueduc sera pratiquement maintenu au même niveau que 2018**. À titre d'exemple, le propriétaire d'un immeuble évalué à 300 000 \$ **payera seulement 2 \$ de plus en 2019**, une indexation de 0,08 %. Ce **quasi gel des taxes** pour cette catégorie d'immeuble découle d'une diminution importante des taxes associées aux services d'égout et d'aqueduc, attribuable **à la bonne performance des opérations et à une bonne gestion des infrastructures**.

Pour les catégories d'**immeubles résidentiels, agricoles et terrains vacants non desservis**, le taux de taxe augmentera **d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de 58,55 cents à 59,55 cents**, correspondant au taux d'inflation recensé au Québec entre septembre 2017 et septembre 2018, atteignant 1,7 %. **À titre d'exemple, pour un immeuble résidentiel non desservi évalué à 300 000 \$, l'augmentation représente 30 \$**.

Le taux de taxe pour la catégorie **d'immeuble commerciale** passera de **92 cents à 93,56 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux de taxe pour la catégorie **d'immeubles industriels** passera de **89,32 cents à 90,84 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation. En ce qui a trait à la catégorie d'immeuble **6 logements**, le taux augmente d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de **60,33 cents à 61,33 cents**. Toutes ces catégories augmentent donc de 1,7 % leur compte de taxes, en concordance avec le taux d'inflation au Québec.

En ce qui concerne les **terrains vacants desservis** par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière **passera de 75 cents à 95 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation**, pour une augmentation de 26 %.

Tel que mentionné précédemment, en ce qui concerne les **taxes de services pour la catégorie des immeubles résidentiels desservis**, on recense une **baisse importante du montant perçu pour le service d'égout**, qui représente plus précisément la quote-part de la Municipalité aux Régies d'assainissement et de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Celle-ci passe de **170 \$ à 150 \$ par immeuble, une diminution de 12 %**. Quant au service d'aqueduc, le **montant perçu passe de 160 \$ à 152 \$ par immeuble**, une diminution de 5 %.

À l'instar des dernières années, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se place de façon très enviable sur le plan de la taxation lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable. De plus, le taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation de Saint-Joseph-du-Lac est nettement inférieur à celui qu'on peut observer ailleurs. Saint-Joseph-du-Lac continue à offrir des services de qualité tout en maintenant des taux extrêmement compétitifs pour ses citoyens.

Pour terminer, je remercie tous les employés municipaux ainsi que les membres du conseil municipal qui ont participé à la mise sur pied de ce budget 2019.



Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2019

- **Toutes catégories d'immeubles confondues** (résidentiel desservi et non desservi, terrains vacants desservis et non desservis, commercial, agricole, industriel, 6 logements), le **compte de taxes global des joséphois subira une hausse légère n'atteignant pas tout à fait 1 %**.
- Le compte de taxes attribuable à la **catégorie des immeubles résidentiels desservis par les services d'égout et d'aqueduc sera pratiquement maintenu** au même niveau que 2018.
 - À titre d'exemple, le propriétaire d'un immeuble évalué à 300 000 \$ **payera seulement 2 \$ de plus en 2019**, une indexation de 0,08 %.
- Ce **quasi gel de taxes** pour cette catégorie d'immeuble découle d'une diminution importante des taxes liées aux services d'égout et d'aqueduc.
 - On attribue ces baisses à la bonne performance des opérations et à une bonne gestion des infrastructures.
- Pour les catégories d'**immeubles résidentiels, agricoles et terrains vacants non desservis**, le taux de taxe augmentera **d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de 58,55 cents à 59,55 cents**, correspondant au taux d'inflation recensé au Québec entre septembre 2017 et septembre 2018 (1,7 %).
 - Pour un immeuble résidentiel non desservi évalué à 300 000 \$, **cela représente 30 \$**.
- Le taux de taxe pour la catégorie d'immeuble **commerciale** passera de **92 cents à 93,56 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux des **immeubles industriels** passera de **89,32 cents à 90,84 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de taxe pour les immeubles de **6 logements** augmentera aussi d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, **passant de 60,33 cents à 61,33 cents**.
- En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, le taux de taxe foncière **passera de 75 cents à 95 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation**, ce qui représente une hausse de 26 %.
- On recense une **baisse importante du montant perçu lié au service d'égout**, qui représente plus précisément la quote-part de la Municipalité aux Régies d'assainissement et de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Celle-ci passe de **170 \$ à 150 \$ par immeuble**. Le pourcentage de diminution atteint 12 %.
- Pour la catégorie des **immeubles résidentiels desservis**, on recense une **baisse du montant perçu pour le service d'aqueduc, passant de 160 \$ à 152 \$ par immeuble**, pour une diminution de 5 %.

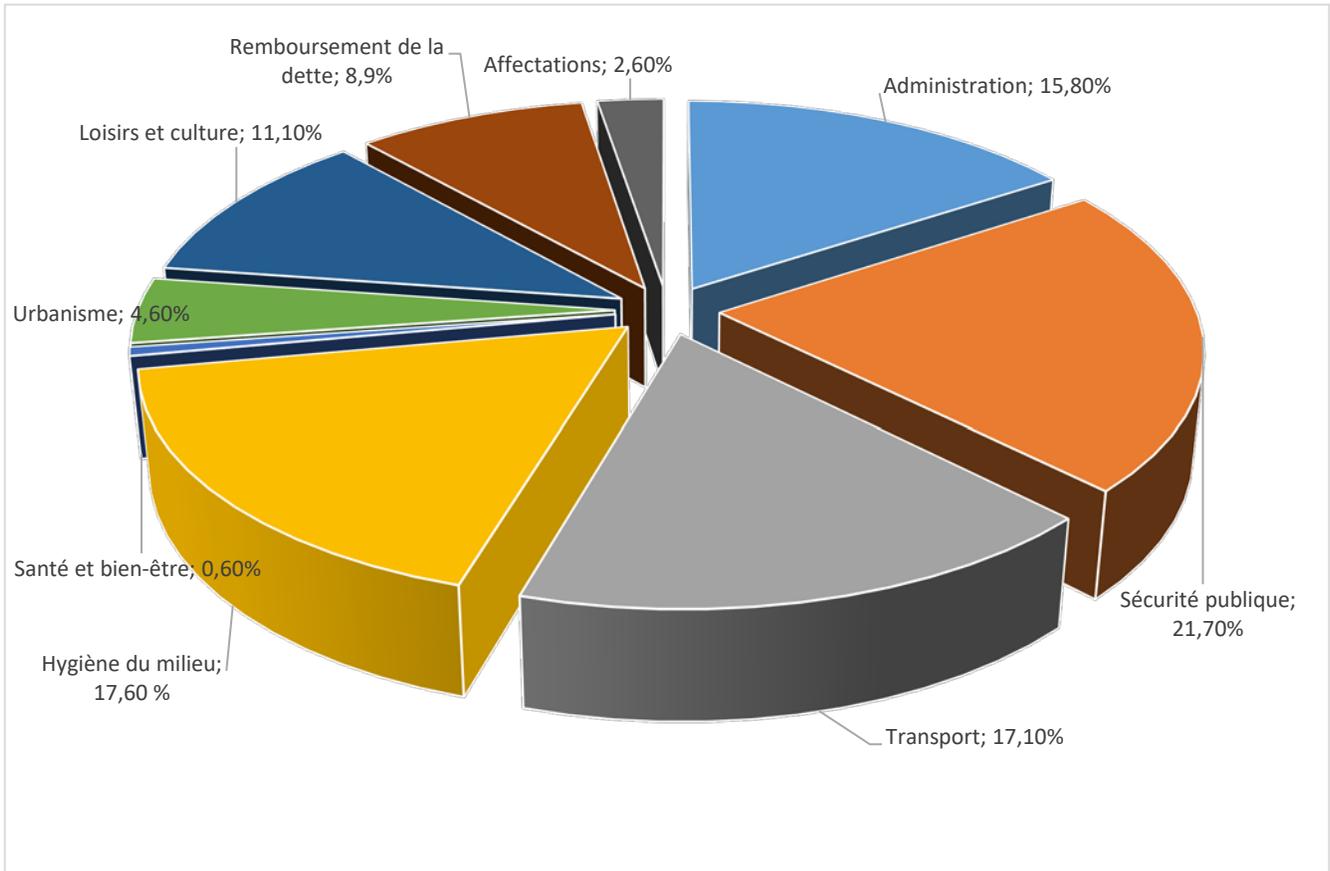
EXEMPLE DE TAXATION POUR UNE MAISON RÉSIDENTIELLE UNIFAMILIALE MOYENNE		
Année de taxation	2018	2019
Valeur de l'immeuble	300 000 \$	300 000 \$
Taux de taxe	x 0,5855	x 0,5955
TOTAL - TAXE FONCIÈRE	= 1756 \$	= 1786 \$
Eau	105 \$	115 \$
Eau (règlement 7-2003)	55 \$	37 \$
Égout/ quote-part des régies	170 \$	150 \$
Égout	90 \$	90 \$
Matières résiduelles	205 \$	205 \$
TOTAL - TAXES DE SERVICES	= 625 \$	= 597 \$
TOTAL DU COMPTE DE TAXES	2 381 \$	2 383 \$

- À la lumière de ces renseignements, il est juste d'affirmer que **la Municipalité demeure extrêmement compétitive et performante** en matière de taxation, lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable dans la région et au Québec. Saint-Joseph-du-Lac affiche d'autant plus un **taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur** à celui observé ailleurs, tout en ne faisant aucun compromis sur la qualité des services offerts à ses citoyens.

LE BUDGET 2019 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2018	2019	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	5 114 875 \$	5 294 217 \$	3,51 %
Compensations services municipaux	1 827 137 \$	1 816 737 \$	-0,57 %
Paiement tenant lieu de taxes	86 595 \$	91 739 \$	5,94 %
Services rendus	516 246 \$	537 874 \$	4,19 %
Recettes de sources locales	471 590 \$	495 113 \$	4,99 %
Revenus de transferts	226 594 \$	234 748 \$	3,6 %
TOTAL DES REVENUS	8 243 037 \$	8 470 427 \$	2,76 %
CHARGES			
Administration générale	-1 260 316 \$	-1 340 061 \$	6,33 %
Sécurité publique	-1 789 568 \$	-1 839 334 \$	2,78 %
Transport	-1 529 279 \$	-1 447 180 \$	-5,37 %
Hygiène du milieu	-1 568 124 \$	-1 480 847 \$	-5,57 %
Santé et bien-être	-52 954 \$	-52 954 \$	0 %
Urbanisme	-374 377 \$	-392 852 \$	4,94 %
Loisirs et culture	-857 764 \$	-941 309 \$	9,74 %
Service de la dette (intérêts)	-131 500 \$	-133 463 \$	1,49 %
Remboursement de la dette (capital)	-613 796 \$	-624 109 \$	1,68 %
Affectations autres fonds	-65 361 \$	-218 319 \$	234,02 %
TOTAL	8 243 037 \$	8 470 427 \$	2,76 %

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS

